G17-1

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Atelier agréé activité chronotachygraphes : BERTRAM

Adresse : 2 rue Eugène Boudin 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES (09 56 27 04 44)

Je soussigné(e), PETIT Damien , technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 10752),

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

CAS PARTICULIER : dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmé à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRA Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE	VEHICULE
- Client facturé :	- Marque : MAN
	- Catégorie : N3
- Utilisateur :	- Numéro de série (VIN) : WMAN08ZZ6DY298179
	- Immatriculation (VRN) : CV-840-WQ
	- Kilométrage au départ de l'atelier : 394500.9 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 20-04-2027

Fait le : 21-04-2026	Ce technicien est authentifié par son code
à : SAINT THIBAULT DES VIGNES	LOGITACH
	Signature manuscrite (facultative) de l'attestation :